



AVIS D'EXAMEN

Le Service Interrégional des Concours
adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales de l'interrégion du Grand Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) l'examen professionnel d'accès par avancement de grade d'

ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Session 2019
Catégorie A - Femme / Homme

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<ul style="list-style-type: none"> Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions stipulées par le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié. Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5ème échelon du grade d'attaché. <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territoriale, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Pour cette session 2019, peuvent ainsi s'inscrire à cet examen, les candidats qui, au 1er janvier 2019, justifieront de 2 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau, et qui auront atteint le 4ème échelon du grade d'attaché au plus tard le 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils seront en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 20 décembre 2018.</p>	<p>Epreuve écrite</p> <p><u>Le 4 AVRIL 2019</u></p> <p>A Saint-Brieuc (22)</p> <p>Epreuve orale</p> <p><u>JUIN 2019</u></p> <p>au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine</p> <p>(Sous réserve de modification des lieux d'épreuves)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du CDG 35 organisateur de l'opération et les sites des Centres de Gestion du Grand Ouest</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée :</p> <p>du 20 novembre 2018</p> <p>au</p> <p>12 décembre 2018 inclus</p> <p>- en priorité, par pré-inscription sur le site Internet www.cdg35.fr minuit dernier délai (heure métropolitaine);</p> <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception par le Service Interrégional des Concours, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <p>- à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au SIC du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur.</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée</p> <p>au 20 décembre 2018</p> <p>- par voie postale au Service Interrégional des Concours (SIC) adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17H00 dernier délai.</p>

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site du CDG 35 (www.cdg35.fr) ou délivré par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande du dossier et / ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

**Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Service Interrégional des Concours Examens–
Village des collectivités territoriales - 1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex**